

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE COMPÉTENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET REG-PHARMA

DATE : OCTOBRE 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mission	Evaluation finale du projet REG-PHARMA
Bénéficiaire(s)	Directs : Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad) Indirects : Les populations des régions UEMOA et CEMAC
Pays	Bénin, Gabon, Etats membres des zones UEMOA et CEMAC
Budget estimé	30.500 €HT

CONTEXTE

Contexte général

De par son objectif qui est de renforcer la réglementation et la régulation du secteur pharmaceutique, le projet REG-PHARMA a pour ambition de contribuer à relever certains défis dans le secteur pharmaceutique, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, notamment :

- La disponibilité et l'accessibilité à des produits de santé sûrs, efficaces, de qualité et de coût abordable, dans un contexte de mise en place des Couvertures Sanitaires Universelles et de riposte aux crises sanitaires
- L'harmonisation de la Réglementation pharmaceutique, l'amélioration des performances de la régulation du secteur et la coopération pharmaceutique, dans un contexte de mise en place de l'Agence Africaine du Médicament (AMA) et de mise en œuvre de l'initiative AMRH (African Medicines Regulatory Harmonization), portées par l'Union Africaine
- Le développement d'un environnement réglementaire propice aux investissements et à des capacités industrielles pour une production pharmaceutique locale en conformité avec les normes internationales et pour une réduction de la dépendance aux importations pharmaceutiques
- Le renforcement des compétences des Ressources Humaines, dans les métiers de la régulation et de la réglementation pharmaceutique

Ce projet est doté d'un budget de 5 millions d'euros (AFD), dont les activités planifiées seront mises en œuvre sur la période 2023-2027 (48 mois). Ses organes de gouvernance, dont le comité de pilotage, associent 5 Partenaires de Mise en Œuvre (PMO), à savoir :

- Le Comité Régional pour l'Harmonisation de la Réglementation Pharmaceutique dans les Etats Membres de l'UEMOA (CR_HRP/UEMOA) ;
- Le Programme sous régional d'harmonisation des politiques pharmaceutiques nationales en Afrique centrale (PSR_HPPN) de l'Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- L'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed)
- L'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé du Gabon (ANMAPS)
- L'Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFRSPB/UFHB)
- La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (FMPO/UCAD)
- L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes

Le projet REG-PHARMA vise à améliorer l'accès des populations à des produits de santé de qualité, sûrs, abordables et efficaces, en contribuant au renforcement et à l'harmonisation de la réglementation du secteur pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

Il est structuré en 3 composantes :

1. Soutien aux initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des États membres aux situations d'urgence sanitaire ;
2. Renforcement des capacités de deux Agences Nationales de Réglementation Pharmaceutique, respectivement du Bénin (ABMed) et du Gabon (ANMAPS) à travers, notamment, la formation de cadres, le soutien à la dématérialisation des procédures, et la mise en place d'un système de gestion de la qualité ;

3. Renforcement des ressources humaines francophones en matière de réglementation et de régulation pharmaceutiques, à travers notamment le développement d'une filière régionale de formation continue aux métiers de la réglementation et de la régulation.

Présentation du projet

- » Intitulé du projet : REG-PHARMA
- » Dates de mise en œuvre : Avril 2023 – Avril 2027 (48 mois)
- » Localisation/Zones d'intervention : Bénin, Gabon et 14 pays de la zone UEMOA et CEMAC
- » Partenaires opérationnels : Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed), Agence nationale du médicament et des autres produits de santé du Gabon (ANMAPS), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
- » Groupes Cibles : Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad)
- » Budget du projet : 5 millions d'euros
- » Objectifs du projet :

Objectif général : Améliorer l'accès des populations à des produits de santé de qualité, sûrs et efficaces, en contribuant au renforcement et à l'harmonisation de la réglementation du secteur pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

Objectif spécifique 1 : Composante régionale

Soutenir les initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des Etats membres aux situations d'urgence sanitaire.

Objectif spécifique 2 : Composante nationale

Renforcer les capacités fonctionnelles des Autorités nationales de réglementation pharmaceutique du Bénin et du Gabon.

Objectif spécifique 3 : Composante formation

Développer les compétences des ressources humaines francophones en matière de réglementation pharmaceutique en CEMAC et UEMOA.

- » Résultats attendus et indicateurs :

Résultat 1 : Les initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des Etats membres aux situations d'urgence sanitaire sont soutenues à travers des actions :

- De mise à jour des cadres juridiques et des lignes directrices en matière d'homologation des médicaments, de surveillance des marchés et d'inspection pharmaceutique ;
- De formation d'un pool d'experts régionaux ;
- D'opérations conjointes d'inspection.

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de textes réglementaires rédigés et/ou révisés portant sur les fonctions réglementaires ;

- Nombre d'Etats membres des CER ayant un PDI à jour sur les fonctions ciblées par le projet ;
- Nombre d'experts des ANRP ayant participé aux activités de renforcement de capacités organisées au niveau régional ;

Résultat 2 : Les capacités de deux Agences Nationales de Réglementation Pharmaceutique (Bénin et Gabon) sont renforcées à travers la formation de cadres, le soutien à la dématérialisation des procédures, et la mise en place d'un système de gestion de la qualité.

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de fonctions réglementaires ayant atteint le NM3 dans les ANRP du Bénin et du Gabon ;
- Taux d'établissements pharmaceutiques inspectés ayant bénéficié d'un suivi des CAPA ;
- Proportion de dossiers soumis pour l'homologation, traités dans les délais ;
- Nombre d'ANRP ayant soumis un dossier à l'AUDA-NEPAD pour être reconnue comme CRE ;
- Taux de mise en œuvre des recommandations du PDI sur les 3 fonctions réglementaires prioritaires ;
- Nombre d'ANRP ayant obtenu la certification ISO 9001 sur la base d'un SMQ conforme ;
- Taux de dématérialisation des procédures administratives ;
- Nombre de bases de données créées (en vue d'une consolidation au niveau régional) ;
- Nombre de stages d'immersion/échanges d'expérience/twinning (inter et intra régionaux) organisés ;
- Taux de mise en œuvre des sous indicateurs GBT relatifs aux RH dans les 3 fonctions réglementaires prioritaires ;

Résultat 3 : Les ressources humaines francophones en matière de réglementation pharmaceutique sont renforcées, à travers notamment le développement d'une offre institutionnelle de formation et d'expertise.

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de spécialisations couvertes par la filière de formation ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié des formations délivrées par la filière
- Nombre de professionnels des ANRP ayant accru leurs connaissances dans le cadre de la formation initiale ou continue ;
- Nombre de professionnels des ANRP ayant obtenu un diplôme dans le cadre de la formation initiale ;
- Nombre de stages professionnels réalisés ;
- Nombre de conventions de partenariats signées avec des agences et des facultés dans la région et à l'international ;
- Nombre de certifications obtenues sur la plateforme de e-learning.

» Principales activités mises en œuvre :

Composante 1 : Harmonisation réglementaire au niveau régional

Assistance technique pour la mise en œuvre d'expertises et d'ateliers à dimension régionale.

Appui technique et financier à la mise en œuvre d'ateliers à portée régionale visant à soutenir les Etats membres dans le renforcement des fonctions réglementaires et des processus réglementaires.

Composante 2 : Appui à l'atteinte du niveau de maturité 3 de l'ABMed et de l'ANMAPS

Recrutement d'expertises dédiées à soutenir l'atteinte du NM3 sur les fonctions réglementaires ciblées, soit dédiée à l'une des deux agences soit pour des chantiers transversaux.

Mise en œuvre d'activités de formations et d'inspections à portée régionale.

Achat d'équipements informatiques et d'appareils d'analyse pharmaceutique.

Composante 3 : Renforcement des ressources humaines à travers le développement d'une filière régionale de formation continue aux métiers de la réglementation et de la régulation pharmaceutique

Appui technique à la création de partenariat entre universités (Dakar, Abidjan, Rennes).

Lancement d'un portail numérique régional dédié à la formation continue aux métiers de la réglementation pharmaceutique.

Appui à la mise en œuvre de comités pédagogiques dédiés au renforcement du portail numérique par les 3 universités.

Mise en œuvre de comités pédagogiques.

» Dispositif de suivi-évaluation :

Un plan de suivi-évaluation, un cadre logique et des indicateurs projet ont été formulés en 2023 et révisés en 2025 suite à un avenant au contrat bailleur.

Ces éléments sont disponibles en annexe afin d'apporter une meilleure compréhension du projet au candidat.

OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

Objectifs de la mission

Raison d'être et objectifs de l'évaluation

Au regard de l'obligation contractuelle et de redevabilité envers le bailleur de fonds, de la durée de mise en œuvre de 4 ans, du budget conséquent de 5 millions d'euros, de la dimension multi-acteurs et de l'approche régionale, de l'ambition de prolongation du projet REG-PHARMA à travers une seconde phase, et selon les préconisations du plan de suivi-évaluation adopté pour le projet, l'équipe projet souhaite mener une évaluation externe finale.

Cette évaluation finale est planifiée alors que le projet atteindra la fin de la période de mise en œuvre en avril 2027, mais aussi au regard du lancement de nombreux processus visant d'une part à étendre sa durée initiale et d'autre part d'initier une seconde phase « REG-PHARMA 2 », et de retours positifs des partenaires de mise en œuvre et des acteurs de la régulation et de la réglementation pharmaceutique en Afrique et à l'international à travers l'évaluation à mi-parcours du projet vis-à-vis de la continuation et de l'extension des activités mises en œuvre.

Cette évaluation est un jalon du projet pour assurer sa redevabilité envers le bailleur de fonds, l'Agence Française de Développement, l'agence de mise en œuvre (Expertise France), et les bénéficiaires du projet, soit les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad), et des populations des régions UEMOA et CEMAC.

Elle doit également permettre d'identifier des enseignements et des recommandations stratégiques et opérationnelles qui serviront à améliorer les performances d'autres projets régionaux menés par Expertise France et dans la perspective de la continuation du projet REG-PHARMA.

Objectifs et attentes générales de la mission

Cette évaluation a pour principal objectif de fournir aux partenaires nationaux du Bénin et du Gabon, aux partenaires régionaux de l'UEMOA et de la CEMAC, et aux universités et instituts de formation représentés par l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

de Rennes, à l'agence Expertise France (équipes terrain et siège), à l'Agence Française de Développement et au grand public :

- Une analyse globale et indépendante de la performance du projet dans son ensemble, en prêtant une attention particulière à ses résultats et effets, en comparaison avec les objectifs fixés et hypothèses initiales ;
- Des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à :

- Évaluer la pertinence du dispositif d'assistance technique mis en œuvre dans le cadre du projet REG-PHARMA, notamment les mécanismes d'identification, d'instruction, de validation et de suivi des appuis apportés aux institutions bénéficiaires ;
- Apprécier la qualité de l'accompagnement technique et institutionnel fourni aux structures partenaires, ainsi que l'adéquation des approches méthodologiques déployées au regard des besoins du secteur pharmaceutique ;
- Analyser l'efficacité globale de la mise en œuvre du projet REG-PHARMA au regard des activités réalisées, des résultats attendus et des objectifs fixés dans les documents de référence du projet ;
- Évaluer le niveau de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs bénéficiaires, en particulier des autorités nationales de régulation pharmaceutique et des structures régionales impliquées ;
- Évaluer les résultats atteints ainsi que les effets directs et indirects du projet sur :
 - L'amélioration des systèmes de régulation pharmaceutique ;
 - La qualité et la sécurité des produits de santé ;
 - La coordination entre les acteurs institutionnels ;
 - Le renforcement des mécanismes de gouvernance du secteur pharmaceutique ;
- Apprécier la contribution du projet à l'harmonisation des pratiques réglementaires et au renforcement de la coopération régionale en matière de régulation pharmaceutique ;
- Analyser l'efficacité du projet, notamment l'adéquation entre les ressources mobilisées, les dispositifs opérationnels mis en place et les résultats obtenus ;
- Analyser la gouvernance du projet REG-PHARMA, la qualité des relations partenariales ainsi que les modalités de coordination entre les différentes parties prenantes (institutions nationales, partenaires techniques et financiers, équipe projet et structures d'appui) ;
- Évaluer la qualité du dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre durant le projet, notamment :
 - La pertinence des indicateurs ;
 - Les mécanismes de collecte et de remontée des données ;
 - Les outils de pilotage et de reporting ;
 - Ainsi que l'utilisation des données dans la prise de décision ;
- Identifier les principales contraintes, difficultés et facteurs de réussite rencontrés au cours de la mise en œuvre du projet ;

- Identifier les bonnes pratiques, les innovations et les enseignements tirés susceptibles d’être capitalisés ou répliqués dans de futurs programmes de renforcement des systèmes pharmaceutiques ;
- Évaluer les perspectives de durabilité des acquis du projet, notamment en matière d’appropriation institutionnelle, de maintien des capacités renforcées et de pérennisation des dispositifs mis en place ;
- Formuler des recommandations stratégiques, opérationnelles et priorisées visant :
 - La consolidation des acquis du projet ;
 - L’amélioration des mécanismes de régulation pharmaceutique ;
 - Le renforcement de la coordination institutionnelle ;
 - L’orientation d’éventuelles phases futures ou initiatives complémentaires.

L’équipe d’évaluation devra fournir les éléments de preuves expliquant les analyses, les liens de cause à effet et tenter d’identifier les facteurs générant ou entravant le progrès. Ce travail doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, et l’apprentissage.

Périmètre de l’évaluation

L’évaluation portera sur les éléments suivants :

Période : Avril 2023 à Février 2027 ;

Composantes : toutes les composantes du projet

Pays : Bénin et Gabon en priorité, et potentiellement d’autres pays de la zone UEMOA et CEMAC

Bénéficiaires :

- Agences nationales de réglementation pharmaceutique du Bénin (ABMed) et du Gabon (ANMAPS) ;
- Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad) ;
- L’Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l’Université Félix-Houphouët-Boigny d’Abidjan, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d’Odonto-Stomatologie de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l’Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes.

CRITÈRES ET QUESTIONS ÉVALUATIVES

L’évaluation utilisera les critères définis par le Comité d’Assistance au Développement (CAD) de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact et durabilité.

Les questions évaluatives détaillées ci-dessous [ont été développées de manière participative au sein du groupe de pilotage. Elles seront revues par l’équipe d’évaluation au moment de la phase de démarrage, afin de proposer une version finale dans la note de cadrage validée par le groupe de pilotage.

Critères d'évaluation	Questions évaluatives spécifiques
Pertinence	- Les objectifs et les interventions du projet REG-PHARMA répondent-ils aux besoins et aux priorités des autorités nationales de régulation pharmaceutique et des autres institutions bénéficiaires ? - Les activités mises en œuvre sont-elles adaptées aux enjeux de renforcement des systèmes de régulation pharmaceutique, de production locale et de sécurité des produits de santé ? - La méthodologie de mise en œuvre du projet et les modalités d'assistance technique déployées sont-elles pertinentes au regard des objectifs poursuivis ? - Les dispositifs de formation, d'accompagnement technique et de renforcement des capacités répondent-ils aux attentes des bénéficiaires ?
Cohérence	- Les activités du projet sont-elles cohérentes avec les politiques nationales de santé et les stratégies de régulation pharmaceutique des pays bénéficiaires ? - Les interventions du projet sont-elles alignées avec les initiatives régionales d'harmonisation réglementaire et les priorités continentales en matière de souveraineté sanitaire ? - Les activités mises en œuvre sont-elles complémentaires avec celles des autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur pharmaceutique ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer la coordination et les synergies entre autorités de régulation, institutions publiques, acteurs académiques et producteurs locaux ?
Efficacité	- Le dispositif de gouvernance et de coordination du projet a-t-il permis une mise en œuvre efficace des activités prévues ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des autorités de régulation pharmaceutique et des structures bénéficiaires ? - Dans quelle mesure les appuis apportés ont-ils contribué à l'amélioration des procédures, outils et mécanismes de régulation pharmaceutique ? - Le projet a-t-il permis d'améliorer les compétences des personnels techniques et des acteurs impliqués dans le secteur pharmaceutique ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé le développement de mécanismes de coopération et de coordination régionale ?
Efficience	- Les ressources humaines, techniques et financières mobilisées ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats obtenus ? - Les mécanismes de pilotage, de coordination, de suivi et de gestion du projet ont-ils permis une mise en œuvre efficiente des activités ? - Les modalités de collaboration entre les différentes parties prenantes ont-elles facilité la réalisation des objectifs du projet ? - Les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans le projet étaient-ils clairement définis et opérationnels ? - Le dispositif de suivi-évaluation a-t-il permis une remontée efficace de l'information, un pilotage adapté et une prise de décision fondée sur les résultats ?
Durabilité	- Les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles renforcées dans le cadre du projet sont-elles susceptibles d'être maintenues après la fin du projet ? - Les mécanismes, outils et procédures développés dans le cadre du projet ont-ils été suffisamment appropriés par les institutions bénéficiaires ? - Les dispositifs de formation, d'assurance qualité et d'accompagnement technique pourront-ils être pérennisés à moyen et long terme ?

	- Les bénéficiaires disposent-ils des ressources, compétences et dispositifs nécessaires pour poursuivre les actions engagées après la clôture du projet ? - Dans quelle mesure les résultats, outils et livrables produits par le projet sont-ils utilisés et valorisés par les parties prenantes ?
Impact	- Quels sont les principaux changements produits par le projet sur les systèmes nationaux de régulation pharmaceutique ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la conformité des produits de santé ? - Le projet a-t-il contribué au renforcement de la confiance et de la collaboration entre autorités de régulation, producteurs locaux et autres acteurs du secteur pharmaceutique ? - Dans quelle mesure les actions du projet ont-elles contribué au développement des chaînes de valeur pharmaceutiques locales et au renforcement de la souveraineté sanitaire ? - Le projet a-t-il généré des effets inattendus, positifs ou négatifs ? Si oui, lesquels ?

L'équipe d'évaluation devra impérativement fournir un jugement de valeur sur chacune des questions d'évaluation soulevées par l'examen des critères. Dans le cadre de cette analyse, l'équipe d'évaluation s'assurera que les jugements formulés pour chacun des critères d'évaluation permettent de recouvrir l'ensemble des étapes marquantes du cycle du projet. L'équipe d'évaluation devra établir une priorisation des questions proposées, et si besoin une reformulation.

DESCRIPTION DE LA MISSION

Méthodologie retenue

Le projet REG-PHARMA s'inscrit dans la politique SERA d'Expertise France et dispose d'un plan de suivi-évaluation, d'une théorie du changement et d'un cadre logique.

Il est demandé à l'équipe d'évaluation d'associer étroitement le groupe de pilotage de l'évaluation (via le Coordonnateur de projet, la Chargée de projets et le Chargé de mission) à la construction de la logique d'intervention car des échanges réguliers, de la note de cadrage jusqu'à l'atelier de restitution de l'étude et de la présentation du rapport final. Au cours de la mission, un partage des constats et des premiers éléments d'analyse seront discutés à travers la transmission d'un rapport intermédiaire. Les phases de l'étude sont les suivantes :

Phase de démarrage

La phase préparatoire démarrera par une réunion de cadrage avec le groupe de pilotage de l'évaluation. Au cours de cette phase préparatoire, l'équipe d'évaluation devra :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès de l'équipe du projet REG-PHARMA ;
- Analyser les rôles et les relations de/entre les parties prenantes du projet ;
- Reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet afin de : (i) de clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie de

changements attendus et (ii) d'aider à juger la cohérence interne de l'intervention et III) à identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé a priori le montage du projet, et d'en évaluer a posteriori le bien-fondé ;

- Approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s'agira : (i) de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ; (ii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, ...).

À partir de ce travail méthodologique l'équipe d'évaluation proposera une **note de cadrage** (voir trame en annexe 1) incluant :

- Une description détaillée des objectifs et enjeux de l'évaluation
- Une description détaillée du périmètre de l'évaluation : temporel, géographique, actions constitutives du projet évalué
- Une analyse des parties prenantes
- Une reprise de la théorie du changement du projet
- Une reformulation et priorisation des questions évaluatives associée à des critères de réussite, des indices et indicateurs et aux outils de collecte que l'équipe d'évaluation prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse sous la forme d'une matrice d'évaluation
- Une description détaillée de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte à son service
- Un calendrier de réalisation de la mission d'évaluation actualisé
- En annexe : une matrice d'évaluation (voir trame en annexe 2), une première version des protocoles de collecte (guides d'entretien, grille d'observation, guide d'animation des ateliers, etc.) incluant les méthodes d'échantillonnage

Ce cadrage fera l'objet d'un échange entre Expertise France et l'équipe d'évaluation, et permettra de discuter avec l'équipe d'évaluation de la manière dont il entend structurer la démarche évaluative et d'en vérifier la faisabilité.

En cas de reconstitution de la logique d'intervention, il convient de s'assurer que les objectifs redéfinis par l'équipe d'évaluation sont bien partagés par l'équipe projet.

Cette phase préparatoire est clé et permettra de valider la méthodologie proposée par l'équipe d'évaluation grâce au livrable « note de cadrage ».

Acteurs à rencontrer

- Agence Française de Développement (bailleur du projet REG-PHARMA)
- Expertise France (agence de mise en œuvre du projet REG-PHARMA)

Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Nationale :

- Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed)
- Agence nationale du médicament et des autres produits de santé du Gabon (ANMAPS)

Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Régionale :

- Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Formation :

- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (FMPO/UCAD)
- Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFRSPB/UFHB)
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes (EHESP)

Experts individuels mobilisés pour la mise en œuvre des activités :

- Experts mobilisés dans le cadre des activités du projet REG-PHARMA

Ressources à exploiter lors de cette phase :

- Offre technique du projet initiale et révisée et annexes (2023/2025) ;
- Rapports annuels ;
- Rapports semestriels ;
- Evaluation à mi-parcours du projet REG-PHARMA (mai 2025) ;
- Compte rendu des comités de pilotage ;
- Théorie du changement et cadre logique révisé ;
- Livrables et rapports de mission des expert.es court terme mobilisé.es ;
- Autres documents jugés nécessaires.

Phase de collecte

L'équipe d'évaluation poursuivra l'analyse des données secondaires issues de la revue documentaire et conduira une collecte de données primaires afin de répondre aux questions évaluatives.

Cette collecte sera réalisée à distance et à travers des missions de terrain dans au moins deux pays d'intervention du projet (Bénin et Gabon). Le prestataire proposera la méthodologie de collecte la plus adaptée aux objectifs de l'évaluation, en mobilisant les approches et outils qu'il jugera pertinents. Le programme détaillé des missions de terrain sera partagé avec Expertise France, qui appuiera leur préparation et leur organisation.

À l'issue de la phase de collecte, une restitution des principaux constats préliminaires sera organisée avec les partenaires du projet. Une réunion avec le groupe de pilotage de l'évaluation permettra également de partager les premiers résultats et, le cas échéant, d'identifier les éventuels compléments d'analyse nécessaires.

Phase de reporting

1) Un rapport intermédiaire

À l'issue de la collecte, l'équipe d'évaluation produira un rapport intermédiaire accompagné d'un support de présentation. Ce livrable présentera les principaux enseignements issus des données collectées et servira de base à une réunion d'échanges avec Expertise France afin de consolider les analyses et d'identifier d'éventuels besoins complémentaires.

2) Un rapport final provisoire

À l'issue des travaux d'analyse, l'équipe d'évaluation produira un rapport final provisoire de 40 pages maximum hors annexes (cf. annexes 3 et 4), accompagné d'un support de présentation. Ce document

fera l'objet d'une réunion de discussion avec Expertise France afin d'examiner les conclusions, de valider leur niveau d'étayage et de consolider les recommandations proposées.

3) Rapport final définitif et synthèse

L'équipe d'évaluation produira ensuite un rapport final définitif intégrant les observations formulées par Expertise France, ainsi qu'une note de synthèse de deux pages (cf. annexe 5). Une réunion du comité de pilotage pourra être organisée pour valider officiellement les résultats de l'évaluation.

Phase de restitution et de diffusion

Après validation du rapport final, l'équipe d'évaluation animera un atelier de restitution à Dakar destiné aux parties prenantes du projet et aux partenaires concernés. Cet atelier permettra de présenter les principaux résultats, les enseignements tirés de l'évaluation ainsi que les recommandations formulées pour la suite du projet.

Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage. Ils devront être rédigés en français.

Livrables	# pages max.	Date de livraison
1- Note de cadrage (incl. Matrice d'évaluation) + diaporama synthétique	15	T0 + 3 semaines
2- Rapport intermédiaire + diaporama synthétique	30	T0 + 7 semaines
3- Rapport final (provisoire puis définitif) (incl. un résumé exécutif d'env. 4-6 pages + diaporama synthétique	40	T0 + 10 semaines
4- Une fiche synthèse selon le format demandé par EF + diaporama synthétique	4	T0 + 11 semaines
5- Présentation de l'atelier de restitution (format diaporama)	15	T0 + 12 semaines

En outre, un support de présentation type diaporama devra être produit pour chaque réunion de pilotage.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Pilotage de l'évaluation et gouvernance du projet (facultatif)

L'évaluation est coordonnée par Expertise France avec l'aide d'un groupe de pilotage composé des équipes d'Expertise France (terrain et siège) ainsi que des points focaux des agences béninoise et gabonaise de réglementation pharmaceutique et de l'UEMOA. D'autres partenaires nationaux et régionaux pourront être invités à rejoindre le groupe de pilotage dans certaines phases de l'évaluation.

Les fonctions principales des membres du groupe de pilotage de l'évaluation sont de :

- Conseiller et orienter les choix relatifs à l'évaluation ;
- Proposer des décisions sur les ajustements à opérer dans la conduite de l'évaluation ;
- Valider les livrables remis par les évaluateurs.

Des réunions du comité sont prévues dans le cours de cette évaluation :

1. Au début de l'étude, avant la phase de démarrage ;
2. En phase de démarrage, pour valider la méthodologie générale de mise en œuvre, le plan de collecte des données et la présentation espérée des livrables attendus, et valider la note de cadrage ;
3. Lors d'un point intermédiaire pour réagir aux premières analyses et constats, une fois la phase de collecte de données terminée (validation du rapport intermédiaire) ;
4. En phase de finalisation, pour participer à la formulation des conclusions et à la co-construction des recommandations ;
5. Pour valider le rapport final en fonction de l'étendue des points restant à arbitrer, sinon par courriels.

Modalités de coordination

L'équipe d'évaluation travaillera étroitement avec Expertise France à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d'analyse doit se faire dès la fin de la mission, avant la rédaction du rapport intermédiaire.

Les réunions auront lieu en ligne. Il est suggéré aux consultants de créer un espace partagé (type Sharepoint, Google Docs, etc.) pour assurer le partage des documents en amont des réunions de coordination.

Organisation des missions terrain (facultatif)

Le prestataire devra assurer l'organisation des missions terrain nécessaires à l'évaluation. Expertise France pourra, si nécessaire, appuyer les démarches nécessaires (ordre de mission pour visa, lettres d'invitation, mise en relation avec les partenaires à rencontrer, etc). Le prestataire sera responsable de la gestion des aspects sécuritaires de la mission.

La langue de travail est le français.

Calendrier

La mission aura lieu entre novembre 2026 et février 2027, telle que détaillée ci-dessous à titre indicatif :

Activités	Lieu	Période	Durée (pers./j)
1- Phase de démarrage	A distance	Au moins 1 mois	10
2- Phase de collecte	Gabon, Bénin, Côte d'Ivoire et à distance	Entre 1 à 2 mois	15

3- Phase de reporting	A distance	Au moins 1 mois	15
4- Phase de restitution et de diffusion (incl. atelier de co-construction de recommandations)	A Dakar	Au moins 2 semaines	5

L'équipe d'évaluation sélectionnée devra proposer dans son offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité et par membre de l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de démarrage.

MOYENS

Profil(s) demandé(s)

Expertises attendues

1) Nombre d'experts par mission :

- L'équipe sera composée d'au moins 2 expert.es.
Au moins un.e expert.e avec des connaissances dans le milieu de la réglementation et de la régulation pharmaceutique sera apprécié.
- L'équipe devra associer des profils nationaux et internationaux.

2) Profil de l'expert (des experts) désigné(s) en charge de l'exécution du contrat :

Qualifications et expériences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en santé publique, sciences sociales, coopération internationale, ingénierie de projet ou expérience équivalente ;
- Expérience éprouvée de 7 ans minimum sur les enjeux de suivi-évaluation, particulièrement dans la conduite d'évaluations externes ;
- Expérience de coordination multi-acteurs ;
- Expérience avérée dans des projets d'assistance technique auprès des institutions publiques ;
- Une expérience dans des projets similaires ou des connaissances en gestion de projet seraient très appréciées ;
- Connaissance démontrée de la région d'intervention (Afrique subsaharienne francophone, zones UEMOA et CEMAC).

Compétences métier :

- Très bonne maîtrise des outils et pratiques de gestion de projet et de suivi-évaluation (théorie du changement, cadre logique, planification, reporting, etc.) et connaissance des pratiques des bailleurs de fonds, notamment l'AFD ;
- Très bonnes connaissances des méthodes et outils de suivi-évaluation et apprentissage, notamment à travers des méthodes participatives ;
- Bonne maîtrise d'Excel et des logiciels de collecte de données et de visualisation de données ;
- Bonne capacité en animation de processus et planification participative ;
- Dynamisme et autonomie dans l'organisation de la mission et des activités ;
- Très bon relationnel et très bonne capacité d'adaptation.

Compétences administratives :

- Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) ;
- Excellentes qualités de communication et d'organisation ;

Compétences linguistiques :

- Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...) ;

Organisation attendue de l'équipe

Pour cette mission, Expertise France à travers le projet REG-PHARMA, souhaite mobiliser une équipe d'évaluation indépendante ou une agence d'évaluation, composée de préférence de profils mixtes (national et international), et d'une expertise en réglementation et régulation pharmaceutique.

Une offre une répartition des rôles et responsabilités tout au long du processus d'évaluation devra être transmise lors du processus de sélection et sera discutée et validée lors de la réunion de démarrage.

Contenu des offres

Expertise France sélectionnera l'offre qui présente la meilleure notation sur la base de la grille suivante, et les offres devront inclure :

- Une offre technique : compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, composition de l'équipe d'évaluation, les CV et expériences similaires, ainsi que les éléments mentionnés dans ces termes de référence (plan de travail détaillé, répartition des rôles et responsabilités) – 60 points ;
- Une offre financière : budget global de l'évaluation comprenant les éléments budgétaires suivants : coût journalier de chaque intervenant ; décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail ; coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ; frais de transport (international et local), frais logistiques ; avec propositions de modalités de paiement. – 40 points.

ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

1. Cadre logique du projet
2. Théorie du changement du projet
3. Trame de note de cadrage
4. Trame de matrice d'évaluation
5. Grille qualité note de cadrage et rapport
6. Plan type du rapport d'évaluation
7. Modèle EF de synthèse du rapport finale
8. Rapport d'auto-évaluation à mi-parcours du projet

Les annexes 3 à 8 seront transmises aux candidat.es retenus.es

Annexe 1 – Cadre logique du projet



REG-PHARMA -
Cadre logique révisé

Annexe 2 – Théorie du changement du projet



